

Contrat de location d'un Swincar saison 2022

Entre Rando E-motion Sàrl et

- Nom : _____
- Adresse : _____ (nommé ci-après : le locataire)

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. Nature et date d'effet du contrat

Rando E-motion Sàrl met à disposition du locataire, un véhicule de la marque Swincar©, immatriculé :

VS : _____ pour une durée de _____ et un retour défini à : _____

2. Etat du Swincar

Lors de la remise du Swincar et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du Swincar sera établi entre :

Rando E-motion Sàrl et le locataire.

Le Swincar devra être restitué dans le même état que lors de sa remise et à l'heure définie dans le contrat. Toutes les détériorations sur le véhicule constatées sur le PV de sortie seront à la charge du locataire. Les montants en dessous de 400.- seront à payer directement à la remise du véhicule. Si le montant estimé est plus conséquent, un constat d'accident sera établi.

Le locataire, par sa signature, certifie qu'il prendra en charge les frais des dégâts qu'il a occasionnés lors de sa location. De plus s'ajouteront aux frais des pièces, celui de la main d'œuvre et ceux des réservations actives dès la date de l'accident jusqu'à celui de sa remise en circulation.

Note importante : Une conduite responsable ne peut causer de dégâts au véhicule

3. Montant de la location du Swincar

Le locataire accepte d'avoir payé lors de sa réservation les montants indiqués sur le site internet pour la durée souhaitée ou de l'offre proposée pour une randonnée sur mesure.

Tout dépassement de temps de la durée de location sans raison valable ou accord du loueur sera facturé 100.-/CHF

Aucune demande de remboursement ne peut être réclamée suite à un changement de conditions météorologiques et d'une réduction du temps de location.

4. Accessoires

Le locataire s'assurera de restituer également les accessoires reçus au départ de la randonnée :

- Le système GPS (400.-CHF)
- Support à effets personnels (140.-CHF)
- Camera Go Pro et son support (450.-CHF)

Si ceux-ci viennent à manquer, ils seront facturés au locataire

5. Attitude lors de la randonnée

Le locataire s'engage :

- A respecter les itinéraires prédéfinis (les itinéraires installés sur le GPS sont des itinéraires sûrs qui ne peuvent engendrer des dégâts sur le véhicule)
 - A ne pas faire de dérapage (drift)
 - A ne pas foncer sur un obstacle, il doit être passer du mode au pas puis en accélérant
 - A respecter le code de la route
 - A respecter les autres usagers de la route (voitures, vélo, piétons, etc...)
 - Ne pas déranger le bétail et ne pas l'effrayer s'il se trouvent sur le passage
 - A refermer les éventuels portails qui pourraient se trouver sur les itinéraires
- Pour le Swincar Tandem le chauffeur est responsable de son passager

6. Dépannage

En cas de non-respect des consignes d'informations sur les distances réalisables avec une charge des batteries adéquates pour la formule de location choisie et que le locataire tombe en panne de batterie, le remorquage sera facturé 160.-

7. Aptitudes de conduite

Le Swincar est un véhicule disposant de capacités de franchissement extraordinaires. Cependant, il subit également les lois de la physique. Il peut par conséquent se retourner et provoquer de graves lésions. La conduite doit être adaptée par chaque locataire à la situation et à sa condition physique. En aucun cas le locataire ne peut se retourner contre Rando E-motion Sàrl lors d'un accident dû à une utilisation inappropriée du Swincar.

8. Clause en cas de litige

Pour tout litige en relation avec le présent contrat, le for judiciaire se trouve à Monthey (Valais).

Les Crosets, le _____

Rando E-motion Sàrl : _____

Le locataire : _____